

### École

Nom :	CentraleSupélec
Sigle :	CentraleSupélec
Type :	Public
Académie :	Versailles
Site de l'école :	Paris Saclay

### Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	CentraleSupélec en partenariat avec l'Université McGill (Québec, Canada)
Spécialité(s) :	Ingénierie généraliste
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant
Site de la formation :	Paris Saclay (France) et Montréal (Québec, Canada)

Vu le rapport établi par Françoise DELPECH (membre de la CTI, rapporteur principal) et Ambroise FAVRIE (expert de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022,

### La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Ingénierie généraliste en partenariat avec l'Université McGill sur les sites de Paris-Saclay (France) et Montréal (Québec, Canada)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024 - 2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Assurer l'encadrement administratif et pédagogique en lien avec la montée en puissance des effectifs étudiants ;
- Renforcer globalement la participation de vacataires issus du monde socio-économique dans l'ensemble de la formation ;
- Garantir la réussite des étudiants par la mise en place de processus de remédiation et d'accompagnement efficaces tout en limitant le volume horaire global d'enseignement pendant les deux premières années ;
- Inscrire la stratégie qualité de la formation bachelor dans celle de l'école en garantissant une mise en œuvre simple et lisible par toutes les parties prenantes ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétences déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Assurer la diversité sociale des étudiants recrutés par la mise en place de bourses attractives ;
- Construire dès à présent un processus simple et satisfaisant d'analyse du devenir des diplômés en entreprise.
- 

Délibéré en séance plénière du 15 novembre 2022.  
Approuvé en séance plénière du 13 décembre 2022.



La Présidente  
Elisabeth CRÉPON